

Belgium-Ans: Insurance agency services

OJ S 138/2018 20/07/2018

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Société de logements du plateau SCRL

Postal address: Rue de l'Yser 200/002

Town: Ans

NUTS code: BE332 Arr. Liège

Postal code: 4430

Country: Belgium

Contact person: M. Denis Larue

E-mail: direction@logementsduplateau.be

Telephone: +32 42477003

Fax: +32 42465782

Internet address(es):

Main address: www.slplateau.be

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/84/O6/2018>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted to the abovementioned address

I.4. Type of the contracting authority

Other type: Société de logements sociaux

I.5. Main activity

Housing and community amenities

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Renouvellement portefeuille d'assurances

Reference number: DL/2018/Assurances

II.1.2. Main CPV code

66518200 Insurance agency services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Voir II.2.4

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE332 Arr. Liège

II.2.4. Description of the procurement

Le présent marché est réservé aux entreprises d'assurances qui sont reconnues par l'office de contrôle des assurances. Les intermédiaires d'assurances sont exclus du marché.

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: Services compris dans la prime liste non exhaustive / Weighting: 40

Quality criterion - Name: Existence de mesures liées à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise / Weighting: 5

Quality criterion - Name: Amélioration des garanties / Weighting: 5

Cost criterion - Name: Prime / Weighting: 50

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 48

This contract is subject to renewal: yes

Description of renewals:

Non spécifié

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Pour les marches au dessus des seuils de publicité européenne (221 000 EUR)

Le formulaire d'offre doit être accompagné des pièces suivantes:

Situation juridique du soumissionnaire (motifs d'exclusion)

Le candidat produit le Document unique de marché européen (DUME), qui consiste en une déclaration sur l'honneur propre actualisée acceptée par le pouvoir adjudicateur à titre de preuve a priori en lieu et place des documents ou certificats délivrés par des autorités publiques ou des tiers pour confirmer que le candidat ou soumissionnaire concerné:

- 1) ne se trouve pas dans l'une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17.6.2016, relative aux marchés publics et aux articles 61 à 63 de l'arrêté royal du 18.4.2017, relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, à savoir:
 - participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324 bis du code pénal ou à l'article 2 de la décision-cadre 2008/841/JAI du conseil du 24.10.2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée,
 - corruption, telle que définie aux articles 246 et 250 du code pénal ou à l'article 3 de la convention relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des communautés européennes ou des fonctionnaires des États membres de l'Union européenne ou à l'article 2.1, de la décision-cadre 2003/568/JAI du conseil du 22.7.2003 relative à la lutte contre la corruption dans le secteur privé,
 - fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17.2.2002,
 - infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes, telles qu'elles sont définies à l'article 137 du code pénal, aux articles 1er ou 3 de la décision-cadre 2002/475/JAI du conseil du 13.6.2002 relative à la lutte contre le terrorisme, ou incitation à commettre une infraction, complicité ou tentative d'infraction telles qu'elles sont visées à l'article 4 de ladite décision-cadre,
 - blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme tels que définis à l'article 5 de la loi du 11.1.1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ou à l'article 1er de la directive 2005/60/CE du parlement européen et du conseil du 26.10.2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme,
 - travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains définis à l'article 433 quinquies du code pénal ou à l'article 2 de la directive 2011/36/UE du parlement européen et du conseil du 5.4.2011 concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes et remplaçant la décision-cadre 2002/629/JAI du conseil,
 - occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal au sens de l'article 35/7 de la loi du 12.4.1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs ou au sens de la loi du 30.4.1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers,
 - n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi, conformément aux dispositions de l'article 63 de l'AR du 18.4.2017.
- 2) répond aux critères de sélection applicables qui ont été établis conformément à l'article 71 de la loi du 17.6.2016, en ce qui concerne son aptitude à exercer l'activité professionnelle et ses capacités économique, financière, technique et professionnelle...(voir documents du marché)

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel le soumissionnaire déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants:

1) en vue de sa sélection qualitative, le soumissionnaire est tenu de joindre à son offre une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne se trouve dans aucun des cas visés à l'article 69 de l'AR du 08 janvier 1996.

Le modèle de déclaration sur l'honneur figure en annexe du présent cahier spécial des charges.

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait qu'avant la conclusion du marché, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de l'inviter à produire les documents suivants:

- une attestation récente du greffe du tribunal de commerce compétent de laquelle il ressort que le soumissionnaire n'est pas en situation de faillite, de concordat judiciaire ou de liquidation,
- un extrait récent de casier judiciaire,
- une attestation récente émanant de l'administration des contributions directes,
- une attestation récente émanant de l'administration de la TVA.

Le caractère récent des documents susvisés est établi dans la mesure où ces derniers datent de moins de six mois par rapport à la date ultime de dépôt des offres.

Dans l'hypothèse où le pouvoir adjudicateur use de la faculté énoncée ci-avant, le soumissionnaire interrogé dispose au maximum d'un délai de 12 jours de calendrier à compter de la date de la demande qui lui est adressée pour produire les documents requis.

Le document suivant doit également être joint à l'offre:

- une attestation de l'ONSS, avec cachet sec, relative à l'avant-dernier trimestre précédant la date de remise des offres.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel le soumissionnaire déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants:

1) pour l'appréciation des capacités financière et technique du soumissionnaire, les références suivantes sont requises:

- une déclaration concernant le chiffre d'affaires global de la société et le chiffre d'affaires concernant les branches d'assurances auxquelles se réfère le marché, réalisés au cours des 3 dernières années,
- mise à disposition de spécialistes techniques avec expérience et savoir-faire au niveau de la gestion,
- la liste des principaux services réalisés au cours des 3 dernières années dans un domaine similaire ou équivalent au présent marché, en précisant la part des services qui ont été éventuellement sous-traités ou réalisés en société momentanée (au moins 4 références par type de police),
- l'attestation émanant de la CBFA et établissant qu'il s'agit d'une compagnie d'assurance agréée et non d'un courtier en assurances,
- en cas de sous-traitance, le soumissionnaire mentionne l'identité du ou des sous-traitant(s), la ou les part(s) de marché sous-traitée(s) et communique la preuve de son ou leurs agrément(s) auprès de la CBFA ainsi que la liste de références en rapport avec la ou les part(s) du marché sous-traitée(s),
- les mesures prises pour s'assurer de la qualité des services.

En outre, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander la production des documents suivants avant l'attribution du marché:

- les titres d'études et professionnels du prestataire de services et/ou des cadres de l'entreprise,
- une déclaration mentionnant les techniciens ou les services techniques qu'ils soient ou non intégrés à l'entreprise soumissionnaire,

— les mesures prises pour s'assurer de la qualité des services.

Dans ce cas, la compagnie disposera d'un délai maximum de 12 jours de calendrier à compter de la date de demande pour fournir les documents.

S'il y a lieu, le soumissionnaire joint en outre à son offre tous les documents et renseignements qu'il juge utiles à en préciser la teneur.

Conformément à l'article 72, paragraphe 4 de l'arrêté royal du 8.1.1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services ainsi qu'aux concessions de travaux publics, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la possibilité d'inviter les soumissionnaires à compléter ou à expliciter les documents présentés.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 03/09/2018 Local time: 10:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 02/03/2019

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 03/09/2018 Local time: 10:00

Place:

Société de logements du plateau SCRL, rue de l'Yser 200/002 à 4430 Ans — salle du 3e étage

Information about authorised persons and opening procedure: Une séance publique d'ouverture des offres est prévue

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

Visite du site requise et ne pas participer à la visite du site engendre la nullité de l'offre:

Sous peine de nullité de son offre, le soumissionnaire est tenu d'effectuer une visite de tout ou partie des risques que le pouvoir adjudicateur désignera.

La visite s'effectuera sur rendez-vous uniquement entre le 15 et le 31.8.2018.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Suivant article 24 de la loi du 17.6.2013

Town: non applicable

Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

17/07/2018